



## PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 17 novembre 2021

## MATCH DE FOOTBALL OL/OM : LE PRÉFET PREND DES MESURES

Un match de football opposant l'Olympique Lyonnais et l'Olympique de Marseille se déroulera le dimanche 21 novembre 2021 au Groupama Stadium dans le cadre de la 14ème journée de Ligue 1 de football.

Afin de prévenir d'éventuels incidents et troubles à l'ordre public, Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône a décidé de mettre en place par arrêté une série de mesures :

La circulation et le stationnement sur la voie publique seront interdits, le dimanche 21 novembre 2021 de 8h00 à 24h00, à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du club de l'OM, ou se comportant comme tel dans le secteur du centre-ville de Lyon, à l'intérieur du périmètre délimité comme suit : quai Jean Moulin, place Louis Pradel, rue Puits Gaillot, place des Terreaux, rue d'Algérie, quai Saint Vincent, pont de la Feuillée, rue Octavio Mey, montée St Barthélémy, rue de l'Antiquaille, place des Minimes, rue des Farges, montée du Gourguillon, montée des Epies, quai Fulchiron, passerelle Abbé Couturier, rue Sala, quai Gailleton, quai Jules Courmont, quai Jean Moulin.

L'accès sera interdit au Groupama Stadium de Décines Charpieu et à ses abords le dimanche 21 novembre 2021 de 8h00 à 24h00 à toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'OM, ou se comportant comme tel, dans le périmètre situé sur les communes de Décines et Meyzieu et délimité par les voies suivantes : rue Sully, route de Jonage, avenue de Verdun, chemin de la Combe aux loups, avenue du Carreau, blv du 18 juin 1940, avenue Pierre Mendès France, rue du Rambion, chemin de Chassieu à Meyzieu, chemin de Chassieu, rue Voltaire, avenue de France, rue Marceau, rue Sully.

Par ailleurs, la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou engins pyrotechniques et tout objet pouvant être utilisé comme projectile, la possession et le transport de toute boisson alcoolisée seront interdits dans le premier périmètre cité ci-dessus ainsi que dans l'enceinte et aux abords du stade le dimanche 21 novembre 2021 de 8h00 à 24h00.

**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Clément C OTI  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69